

Monsieur Bastien LACHAUD
Député de la Seine–Saint-Denis

Paris, le 06/12/2021

*Membre de la commission de la Défense
nationale et des forces armées
Membre du groupe de la France insoumise*

Objet : Situation de l'association Aubervacances-Loisirs

Madame la Maire,

Au 1^{er} septembre 2022, les activités de l'association Aubervacances-Loisirs (AVL) seront reprises par les services de la municipalité d'Aubervilliers. Cette décision annoncée par la municipalité, et justifiée par un risque juridique que le statut actuel d'AVL ferait courir à la ville, suscite aujourd'hui les inquiétudes de nombreux albertivillariens et albertivillariennes, attachés à l'idéal de solidarité et d'éducation populaire, à la philosophie de travail alternative, et à l'avenir des salariés d'AVL. C'est pour porter leur voix que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Comme vous le savez, le travail d'éducation populaire qu'AVL a accompli auprès de plusieurs générations successives de jeunes albertivillariens et albertivillariennes, la qualité des activités sportives, artistiques et culturelles que l'association a su proposer au fil des années, le sérieux de sa gestion, lui valent l'attachement et l'affection d'un grand nombre de nos concitoyens. Nul ne remet en cause aujourd'hui le haut niveau de qualité du service rendu par l'association à la population, ni sa bonne santé administrative et financière. L'inquiétude que soulève la municipalisation prochaine des activités d'AVL n'en est que plus grande.

Madame la Maire, il ne m'appartient pas de discuter ici du bien-fondé des motifs juridiques aujourd'hui avancés par la ville d'Aubervilliers pour justifier cette municipalisation. Car au-delà de ces motifs juridiques, ce sont la méthode employée autant que les conséquences de l'orientation suivie qui inquiètent nos concitoyens.

Le caractère unilatéral et précipité de la décision prise et l'absence de débat préalable ont suscité la stupeur et l'incompréhension. N'était-il pas possible d'engager une concertation, qui aurait permis d'examiner des alternatives à la municipalisation, et, si celles-ci ne s'étaient pas avérées viables, de déterminer précisément et en toute transparence les modalités d'une telle municipalisation, et de donner l'ensemble des garanties nécessaires à rassurer tant les salariés d'AVL que les familles albertivillariennes ? Il l'eût fallu, une éventuelle municipalisation n'allant pas sans des répercussions complexes, sur lesquelles concitoyens doivent être informés et consultés.

En l'absence d'une telle concertation, les conséquences de la municipalisation d'AVL demeurent aujourd'hui très floues, situation qui ne peut qu'accroître l'inquiétude de nos

concitoyens. Quel impact exact la municipalisation aura-t-elle pour les salariés de l'association, et dans quelles conditions seront-ils intégrés aux services de la municipalité ? Qu'advient-il du projet éducatif jusqu'ici proposé par AVL, de la philosophie de travail spécifique qui a fait sa réussite, des différentes activités qu'elle a su proposer ? Quelles conséquences la municipalisation aura-t-elle sur les finances de la ville d'Aubervilliers, sur le budget d'AVL, sur les tarifs des prestations proposées ? Autant de questions qui restent aujourd'hui en suspens.

Comment dès lors ne pas partager la perplexité et les craintes de nombre de concitoyens, qui s'interrogent sur l'avenir d'AVL, et demandent des garanties. Ces craintes, ils les ont fait entendre en manifestant aux côtés des salariés d'AVL, et en lançant une pétition, pour vous demander de sursoir à votre décision de municipaliser les activités d'AVL, d'ouvrir un grand débat public sur l'avenir d'AVL avec l'ensemble des acteurs concernés et avec la population, et de soumettre l'issue de ce débat à une consultation démocratique qui permettra à chacune et chacun de se prononcer en connaissance de cause. Je m'associe pleinement à ses revendications, dans l'espoir que vous saurez les entendre.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma plus haute considération républicaine.



Bastien Lachaud

Mme Karine Franclet
Maire d'Aubervilliers
Hôtel de ville
2, rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers